

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-07-131

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ  
DE TRAVAUX 2019-08  
RELATIF A LA  
REQUALIFICATION DE LA  
ZAE SENLIS SUD OISE :  
AUTORISATION DE  
SIGNATURE DU PRESIDENT**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 4 DECEMBRE 2019**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 27**

**votants : 37**

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
27 Novembre 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :  
Luc PESSE**

L'an deux mille dix-neuf, le Mercredi Quatre Décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'assemblée :***

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

***Pouvoirs :***

- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) pouvoir à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) ;
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) pouvoir à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) ;
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis) pouvoir à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philipe (Senlis) pouvoir à Madame LUDMANN Véronique (Senlis) ;
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame BENOIST Magalie (Senlis) ;
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) pouvoir à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) ;
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis) pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) ;
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) pouvoir à Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence  
suit(vent) :**

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel, (Froment)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :**  
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 27 présents, 21 absents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

**Exposé des motifs**

Le Mardi 30 Juillet, un marché sous la forme d'un accord cadre à bons de commande a été lancé, sous la référence 2019-08. Celui-ci porte sur la réalisation des travaux de requalification de la Zone d'Activités Economiques de Senlis Sud Oise. Les voiries concernées sont les suivantes :

- Avenue Félix Louat Nord et Sud,
- Avenue Etienne Audibert Est et Ouest,
- Chaussée Brunehaut,
- Et Avenue Gaston de Parseval.

Le montant des travaux est détaillé comme suit, **les sommes ne tiennent pas compte des montants des concessionnaires, concernant les réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP) et Eaux Usées (EU) ainsi que les acquisitions foncières :**

Voirie	Montant en euros HT	Montant en euros TTC
Félix Louat Nord	433 459,00	520 150,80
Félix Louat Sud	778 653,00	934 383,60
Audibert Est	416 000,00	499 200,00
Audibert Ouest	334 811,00	401 773,20
Chaussée Brunehaut	410 000,00	492 000,00
Gaston de Parseval	165 285,00	198 342,00
<b>TOTAL en euros</b>	<b>2 538 208,00</b>	<b>3 045 849,60</b>

La durée du marché est fixée à 48 mois.

La date limite de réception des offres était fixée au Vendredi 6 Septembre 2019 à 12h00.



Les entreprises devaient répondre à un Bordereau de Prix Unitaire ainsi qu'à un détail estimatif permettant de faire des offres.

Le Rapport d'Analyse des Offres réalisé par le service technique de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise propose de retenir l'entreprise COLAS NORD EST.

### Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-CC-02-012 du 1<sup>er</sup> Février 2017, relative aux délégations d'attribution au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la consultation lancée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, sous la référence 2019-08, relative à la réalisation de travaux de requalification de la Zone d'Activités Economiques Senlis Sud Oise,

Vu le Rapport d'Analyse des Offres établi par le service technique de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu l'avis favorable de la commission Equipement Communautaire en date du 19 Novembre 2019,

Considérant que le rapport d'analyse des offres préconise de retenir l'offre formulée par la société COLAS NORD EST.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, les membres du Conseil Communautaire par un vote au scrutin ordinaire, par 22 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » de Madame SIBILLE et le pouvoir de Madame PALIN SAINTE AGATHE, 13 « ABSTENTIONS » de Madame GORSE-CAILLOU et le pouvoir de Madame ROBERT, Madame LOISELEUR et le pouvoir de Monsieur PRUCHE, Madame LUDMANN et le pouvoir de Monsieur L'HELGOUALC'H, Madame MIFSUD, et Monsieur CURTIL, Monsieur DEROODE et le pouvoir de Monsieur DELLOYE, Monsieur DUMOULIN, Monsieur GUEDRAS, Monsieur LEFEVRE, les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer les pièces constitutives du marché 2019-08 attribué à l'entreprise COLAS NORD EST relatif à la réalisation de travaux de requalification de la Zone d'Activités Economiques Senlis Sud Oise.
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer les ordres de service.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : **- 9 DEC. 2019**  
Et de l'affichage le : **10 DEC. 2019**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le **- 9 DEC. 2019**

Le Président,

Philippe **CHARRIER**

*Par ordre et par délégation*  
*A. Battaglia*



Le Président,

Philippe **CHARRIER**

*Par ordre et par délégation*  
*A. Battaglia*